

# GUIDE PRATIQUE POUR PARTICIPER À LA SÉANCE D'AFFECTATIONS DU 6 JUILLET 2023

## Personnel de soutien aux services directs aux élèves

Technicien (ne) en travail social  
Technicien (ne) en éducation spécialisée  
Technicien (ne) en service de garde  
Éducatrice en service de garde, classe principale  
Éducatrice en service de garde  
Préposé (e) aux élèves handicapés

Date	6 JUILLET 2023
Lieu	École secondaire Daniel Johnson (Porte 5)
Heure	Ouverture des portes à 8h00, début de la séance vers 8h30
Salariés visés par cette séance	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Salariés en disponibilité</li> <li>2) Salariés visés par une protection salariale</li> <li>3) Ensemble des salariés réguliers (<b>Liste blanche</b>)</li> <li>4) Salariés mis à pied depuis moins de 2 ans (<b>Liste mauve</b>)</li> <li>5) Salariés inscrits sur la liste de priorité d'embauche ayant 1820 hrs et + (<b>Liste rose</b>)</li> <li>6) Salariés visés par le chapitre 10, inscrit sur la liste d'ancienneté des surveillants d'élèves (<b>Liste jaune</b>) figurant sur la liste des <b>personnes préqualifiées pour un poste en service de garde</b></li> <li>7) Autres salariés inscrits sur la liste de priorité d'embauche ayant moins de 1820 hrs, par classe d'emploi (<b>Liste bleue</b>)</li> <li>8) Les salariés réguliers voulant se choisir une affectation temporaire pour l'année (Clause 7-1.27)</li> </ol> <p>Salariés qui ne se retrouvent pas sur la liste de priorité d'embauche du 31 décembre 2022 devront compléter un formulaire en ligne suite à la séance du 6 juillet pour manifester leur intérêt à obtenir un des postes disponibles</p> <p><b>Date limite pour transmettre votre formulaire en ligne : 13 août 2023</b></p>

Pour vous assurer de recevoir toutes les informations nécessaires, veuillez dès maintenant vous assurer d'avoir accès à votre adresse courriel professionnel [prénom-nom@csspi.gouv.qc.ca](mailto:prénom-nom@csspi.gouv.qc.ca). Advenant le cas où vous avez de la difficulté à y accéder ou avez besoin de support, nous vous invitons à communiquer sans délai avec le soutien informatique au 514-642-9520 poste 17777, option 8.

## Horaire\* de la journée :

**8h00 à 8h30** : Accueil à la porte 5 de l'école secondaire Daniel Johnson. Il est possible que des travaux de construction soient visibles et que vous ayez à passer par une autre porte. Pendant ce laps de temps, la liste des postes vacants et les cartons d'ancienneté seront distribués.

Sachez que les documents seront également disponibles sur le [Portail Employé Services des Ressources humaines/Documents/séances d'affectation/2023-2024](#)) dans les jours qui vont précéder la séance.

### **8h30 à 9h30** : (Rang 1 à 985)

- 1) Salariés en disponibilité
- 2) Salariés visés par une protection salariale
- 3) Ensemble des salariés réguliers (**Liste blanche**)
- 4) Salariés mis à pied depuis moins de 2 ans (**Liste mauve**)

**10h00 à 12h00** : (Rang **986 à 1161**) Salariés inscrits sur la liste de priorité d'embauche ayant 1820 hrs et +, Si vous désirez changer de classe d'emploi, sachez que vous devez avoir fait les démarches pour vous préqualifier (**Liste rose**)

**12h00 à 12h45** : Pause du dîner

**12h45 à 13h15** : Accueil à la porte 5 de l'école secondaire Daniel Johnson. La liste des postes à combler et les cartons d'ancienneté seront distribués.

### **13h15 à 14h30** :

- 1) Salariés visés par le chapitre 10, inscrit sur la liste d'ancienneté des surveillants d'élèves et étant sur la liste des personnes préqualifiées pour éducatrice (Rang **1162 à 1257**) (**Liste jaune**).
- 2) Autres salariés inscrits sur la liste de priorité d'embauche ayant moins de 1820 hrs, par classe d'emploi (Rang **1258 à 1409**) (**Liste bleue**)

**14h30** : Les salariés réguliers voulant se choisir une affectation temporaire pour l'année (Clause 7-1.27) (Rang 1 à 946 - ayant complété la période d'essai). Vous aurez donc à conserver votre cocarde des séances des 27-28 juin puisque c'est le même numéro.

---

Salariés qui ne se retrouvent pas sur la liste de priorité d'embauche du 31 décembre 2022 devront compléter un formulaire en ligne suite à la séance du 6 juillet 2023 pour manifester leur intérêt à obtenir un des postes disponibles.

**Date limite pour transmettre votre formulaire en ligne : 13 août 2023**

---

**Tous les nouveaux postes créés entre le 28 juin 2023 et le 5 juillet 2023 seront offerts à cette étape.**

Le salarié qui souhaite obtenir un poste régulier dans le secteur des services directs aux élèves doit rencontrer les qualifications exigées par le poste visé et démontrer qu'il possède les qualifications en fournissant les documents requis au plus tard le 9 juin 2023.

Le salarié régulier dans le secteur des services directs aux élèves ayant eu droit de parole aux séances des 27 et 28 juin ne pourra parler que sur ces nouveaux postes. Les postes ainsi libérés seront offerts séance tenante.

\*Prenez note que les horaires sont à titre indicatif et qu'il est possible que des circonstances hors de notre contrôle entraîne des changements. Il serait donc préférable que vous vous rendiez disponible pour une période plus longue en cas de besoin.

## Qualifications requises pour les différentes classes d’emplois

POSTE	EXIGENCES POUR L’OBTENTION DU POSTE EN PROMOTION
Technicien/ne en service de garde	DEC en techniques d’éducation à l’enfance <b>ET</b> être titulaire d’une carte de secourisme valide au moment de la séance. Passation des tests de qualification (Dofin, Paie et Avant-garde)
Technicien/ne en éducation spécialisée	DEC en techniques d’éducation spécialisée ou autre diplôme reconnu
Technicien/ne en travail social	DEC en techniques de travail social
Éducateur/trice en service de garde, classe principale	Être titulaire d’un DES (5 <sup>e</sup> année du secondaire) et d’une attestation d’études collégiales en service de garde et avoir (4) années d’expérience pertinente ou Être titulaire d’un diplôme d’un DES (5 <sup>e</sup> année du secondaire) et de l’attestation d’études professionnelles ou collégiales (AEP ou AEC) en service de garde et avoir (5) années d’expérience pertinente. Également, être titulaire d’une carte de secourisme valide au moment de la séance.

### **Procuration**

Si vous ne pouvez être présent à la séance, vous pouvez désigner une tierce personne pour vous représenter lors de votre tour de parole. Pour se faire, veuillez compléter le [formulaire en ligne](#) dont le lien se retrouve sur le Portail Employé dans la section des séances ou sur le site web du SSEPÎ. N’oubliez pas de fournir à la personne qui vous représente les caractéristiques des postes pour lesquels vous pourriez avoir de l’intérêt. La personne devra, lors de votre tour de parole, spécifier qu’elle parle en votre nom suite à la procuration que vous aviez complétée.